

Le PAYS D'AUNIS en **10** questions...



Le Pays d'Aunis en **10** questions

1	<i>Qu'est-ce qu'un Pays ?</i>	<i>P. 1</i>
2	<i>Sur quel territoire intervient le Pays d'Aunis ?</i>	<i>P. 2-3</i>
3	<i>Quelles sont sa forme juridique et sa composition ?</i>	<i>P. 4</i>
4	<i>Quelles ont été ses principales étapes ?</i>	<i>P. 5</i>
5	<i>Comment est-il administré ?</i>	<i>P. 6</i>
6	<i>Quelles sont ses missions et ses compétences spécifiques ?</i>	<i>P. 7</i>
7	<i>Quels sont ses moyens financiers et humains ?</i>	<i>P. 8</i>
8	<i>Quels partenariats a-t-il développés ?</i>	<i>P. 9</i>
9	<i>Quelles sont les principales actions menées actuellement ?</i>	<i>P. 10-11</i>
10	<i>Comment le Pays d'Aunis prépare-t-il l'avenir ?</i>	<i>P. 12-15</i>
	<i>Glossaire</i>	<i>P. 16</i>



1 Qu'est-ce qu'un Pays ?

CONTEXTE

Créé par la loi du 4 février 1995, développé par la loi du 25 juin 1999 dite loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le Pays a été réaffirmé en 2003 (loi urbanisme et habitat du 2 juillet) comme un espace pertinent de réflexion et d'élaboration d'un projet de développement commun. A l'origine d'une démarche de Pays, il y a la volonté de transformer un territoire, de construire ensemble son devenir. Ce projet de territoire est, selon les termes de la loi, " un projet commun de développement durable ". Mais les Pays ne sont pas nés en 1995, il s'inscrivent dans des courants fondateurs initiés de 1950 à 1970 issus des mouvements associatifs du milieu rural.

1970 ■ les Plans d'Aménagement Ruraux.

1975 ■ les contrats de Pays.

1983 ■ les chartes intercommunales de développement et d'aménagement

1995 ■ LOADT (Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement du Territoire).
Reconnaissance législative des Pays

1999 ■ LOADDT (Loi d'Orientation, d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire).

Le Pays devient un échelon essentiel de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire

2000 ■ Le Pays doit être pris en compte par le périmètre de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), il peut servir d'appui au projet d'aménagement et de développement durable du territoire (PADD) sous-tendant le SCOT.

Le Pays est espace de projet et non un nouveau cadre législatif, il ne constitue pas un échelon administratif de plus. La démarche de projet vise à susciter, coordonner et enrichir les initiatives des acteurs locaux sans se substituer à eux. Le projet est un engagement politique qui prend en compte un territoire dans ses réalités présentes et le projette dans une vision future.

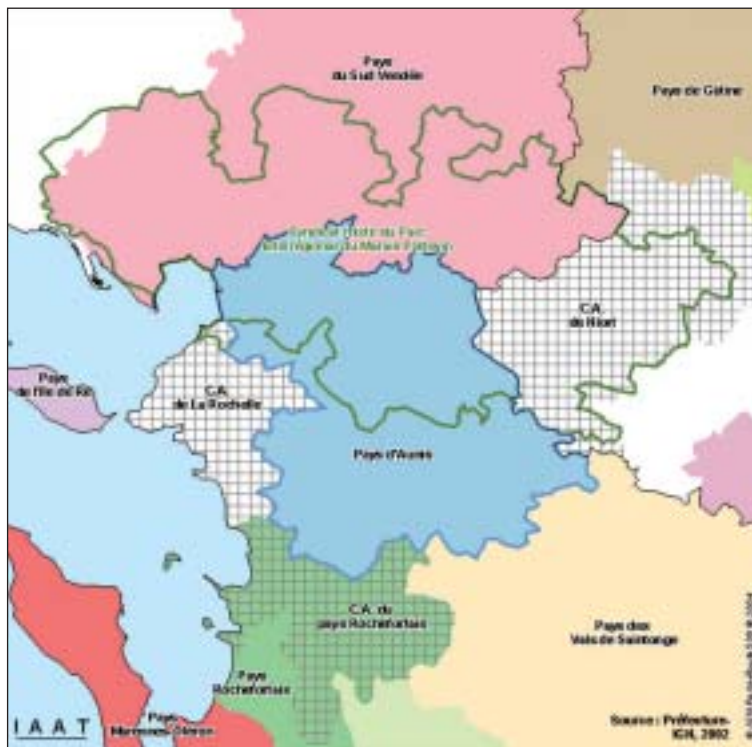
Fondements d'un Pays

- Un territoire.
- Le rassemblement des élus et des acteurs de la société civile.
- Un projet.
- Un contrat.
- Des programmes d'actions à maîtrises d'ouvrage multiples, publiques et privées.
- Des missions d'animation, de coordination et d'ingénierie.
- La mobilisation de moyens humains et pluridisciplinaires.

2 Sur quel territoire intervient le

LOCALISATION

- Nord Charente-Maritime, aux confins de deux régions, trois départements.
- Territoire rétro littoral.
- Comprend la partie charentaise du Marais Poitevin.
- Au cœur de trois agglomérations : La Rochelle, Rochefort, Niort.



Pays d'Aunis ?

LES TENDANCES DU TERRITOIRE

LES GRANDES TENDANCES

- Pays relativement peu polarisé.
- Pays en forte croissance démographique marqué à la fois par un vieillissement de sa population et une augmentation des jeunes.
- L'arrivée de nouvelles populations va en s'accéléérant.
- La pression foncière augmente.
- Identité rurale encore prégnante (architecture, paysages, organisation spatiale, ...).
- L'étalement urbain s'amplifie.
- Les déplacements domicile/travail s'accroissent en nombre et en distance.
- L'empreinte urbaine s'affirme en terme de modes de vie et de consommation.

LES TENDANCES EMERGENTES

- Les zones d'influences de Niort et Rochefort atteignent le territoire.
- L'évolution de l'offre commerciale (les magasins à " bas prix " et les nouveaux modes de consommation via internet) bouscule le petit commerce.
- Le Pays devient plus attractif pour les entreprises (coût du foncier, positionnement par rapport aux infrastructures actuelles et futures).
- Le Pays d'Aunis : un nouvel espace d'orientations à prendre en compte par les élus.

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines

- Pôles urbains
- Communes périurbaines
- Communes multipolarisées

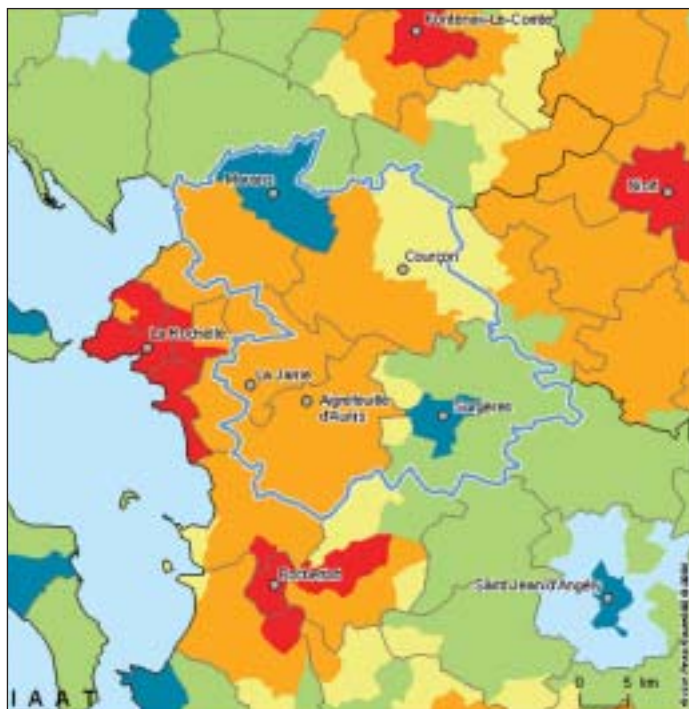
Espace à dominante rural

Aires d'emploi de l'espace rural

- Pôles d'emploi de l'espace rural
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural
- Autres communes de l'espace à dominante rurale

Pays d'Aunis

Source : INSEE, 1999.



3 Quelles sont sa forme juridique et sa composition ?

SYNDICAT MIXTE FERMÉ

- Le Pays d'Aunis est porté par un syndicat mixte, c'est donc un établissement public. Créé en 1994, son siège social se situe sur la commune de Marans. Le syndicat a été modifié plusieurs fois. Aujourd'hui sa forme juridique est celle d'un syndicat mixte fermé car il regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.
- Son régime juridique est de fait identique à celui applicable aux syndicats de communes. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le code général des collectivités territoriales et par ses propres statuts.

COMPOSITION

- Le syndicat mixte du Pays d'Aunis couvre un territoire de 52 communes pour 52.186 habitants. Sa densité est de 54,6 habitants / km².
- Au 1^{er} janvier 2005, 7 membres le composeront :
 - **4 communautés de communes**, celles du canton de Courçon, du Pays Marandais, de la Plaine d'Aunis et de Surgères
 - **3 communes**, Ardillières, Ballon et Ciré d'Aunis.



4 Quelles ont été ses principales étapes ?

C'est au cours de l'année 1993 que des conseillers généraux du nord de la Charente-Maritime ont souhaité mettre en place un Pays d'Accueil Touristique sur le territoire qu'il était convenu d'appeler "l'arrière Pays Rochelais".

Cependant, l'opportunité offerte par la Région Poitou-Charentes de financer des contrats de territoire et la possibilité de réaliser des contrats européens de type LEADER ont rapidement convaincu les élus locaux de donner une autre ampleur à ce "Pays" nouvellement créé. Au-delà du rôle dévolu aux Pays par la LOADDT, les élus locaux ont décidé de confier au syndicat mixte l'élaboration et le suivi du Schéma de COhérence Territorial (SCOT).

- 1994** Décembre Création du Syndicat Mixte du Pays d'Accueil Touristique de l'Aunis.
- 1995** Septembre **Le Syndicat Mixte prend désormais la dénomination de "PAYS D'AUNIS" et étend ses compétences aux actions de développement économique.**
Décembre Reconnaissance du Pays d'Aunis par le Conseil Général comme l'espace de coopération intercommunale susceptible de présenter un projet global, structurant et durable.
- 1996** Juillet Reconnaissance par arrêté préfectoral du Pays d'Aunis comme "Pays" selon la LOADT du 4/02/95.
Décembre Signature du 1^{er} Contrat de Ruralité avec le Conseil Régional.
- 1997** Mars **Extension des compétences à la mise en place d'un "schéma global de développement".**
Novembre Signature du programme européen LEADER II entre le Pays d'Aunis et la communauté européenne.
- 1999** Juin **Extension des compétences au développement social et à l'aide à l'insertion et à la formation.**
Juillet Signature du 2^{ème} Contrat de Ruralité avec le Conseil Régional.
- 2000** Octobre **Extension des compétences à la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat.**
- 2002** Février Validation du périmètre d'étude "LOADDT" par la Commission Régionale d'Aménagement Du Territoire > élaboration de la CHARTE de développement durable.
Avril Signature du 3^{ème} Contrat de Territoire avec le Conseil Régional.
Juin **Extension des compétences à la mise en place et au suivi d'une Charte de développement durable (et à la constitution d'un conseil de développement) et d'un Schéma de COhérence Territoriale (Loi SRU).**
- 2003** Mars Mise en place du conseil de développement (exigence LOADDT).
Octobre **Le syndicat mixte est chargé de la mise en œuvre et de la gestion du Plan d'Action pour l'Emploi du Pays d'Aunis (PAE).**
- 2004** Mai Arrêté préfectoral de reconnaissance du périmètre de SCOT.
Décembre Adoption de la Charte de développement durable et validation du périmètre de Pays.
Signature du 4^{ème} Contrat de territoire.

L'évolution des compétences du syndicat mixte a été très rapide et surtout conséquente, comme on peut le constater ci-dessus. Celles-ci sont passées du tourisme au développement durable et à la planification en moins de 8 ans.

NB : Les modifications des compétences du syndicat mixte sont en bleu.

5

Comment est-il administré ?

LE COMITÉ SYNDICAL

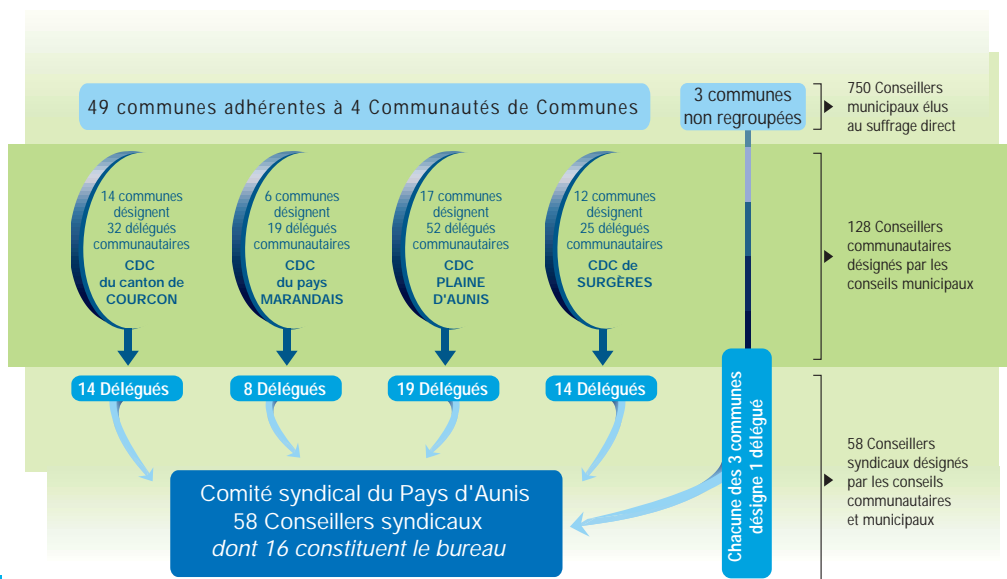
- Il est composé de 58 membres représentant les collectivités membres du syndicat mixte.
- Le comité syndical est une instance de débat qui fixe les objectifs et orientations du syndicat. Il définit les délégations confiées au bureau. Il vote tous les budgets. Chaque membre dispose d'une voix. Il se réunit une fois par trimestre.

LE BUREAU

- Il est composé de 16 membres, dont 1 Président, 3 vice-Présidents, 1 Rapporteur du budget et un Secrétaire (voir liste des membres annexe 3). Le bureau établit les projets de budget, met en œuvre la politique générale du Pays d'Aunis et prend des décisions sur les affaires courantes dans les limites des compétences déléguées par le comité syndical. Il prépare les délibérations soumises au comité syndical. Chaque membre dispose d'une voix.
- Le bureau assure le suivi du contrat de territoire signé avec la Région Poitou-Charentes. A ce titre il émet des avis sur les dossiers de subventions transmis à la Région.

LE PRÉSIDENT

- Il convoque les réunions du comité syndical et du bureau. Il dirige les débats, contrôle les votes et suit l'exécution des décisions prises des instances délibératives. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- Il représente le syndicat auprès de ses principaux partenaires et financeurs.



6 Quelles sont ses missions et compétences spécifiques ?

D'une façon générale, Pays d'Aunis vise à une meilleure organisation du territoire. Pour cela, il se donne comme objet l'élaboration d'un programme de développement portant sur l'ensemble de son espace territorial.

LES MISSIONS "GÉNÉRALES"

- Exercer les activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de gestion et de coordination nécessaires à la définition de son projet de territoire, et mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif à l'échelle du Pays, susceptibles de traduire les orientations du territoire,
- Assurer, par son équipe de développement pluridisciplinaire, l'animation et l'ingénierie (conseil, élaboration de projet, réflexion globale, montage de dossiers...) auprès des acteurs du territoire afin de soutenir les dynamiques qu'ils portent,
- Développer des partenariats afin de mutualiser les moyens et travailler à la mise en synergie des ressources dans une perspective de développement durable,
- Contrôler la bonne utilisation des fonds publics dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire,
- Engager ses membres contractuellement dans le cadre des programmes nationaux, régionaux et européens.

2 axes

LES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

- **CHARTE** : le syndicat mixte est chargé de constituer un conseil de développement, d'élaborer, suivre et évaluer une Charte de Pays conformément à la Loi du 4 février 1995 modifiée.
- **SCOT** : le syndicat mixte est chargé d'élaborer, approuver, suivre et réviser un Schéma de COhérence Territorial, conformément à l'article L.122-4 de la Loi du 13 décembre 2000, par délégation de compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des collectivités adhérents.
- **PLH** : le syndicat mixte a la compétence de politique du logement dans le respect et en cohérence avec les compétences des collectivités adhérentes, afin d'assurer un développement équilibré de l'habitat sur l'ensemble du territoire, et conformément aux conclusions et au programme d'actions du P.L.H. (Programme Local de L'Habitat).
- **PAE** : Les collectivités membres du syndicat mixte confient au Pays d'Aunis la mise en œuvre et la gestion du Plan d'Action pour l'Emploi (PAE) dans l'objectif de favoriser l'emploi dans le cadre du développement socio-économique local de l'ensemble du territoire.

7 Quels sont ses moyens financiers et humains ?

LES RESSOURCES DU SYNDICAT MIXTE

Le budget du Pays d'Aunis est alimenté par des fonds publics. N'ayant pas de fiscalité propre, ses ressources sont essentiellement de trois ordres :

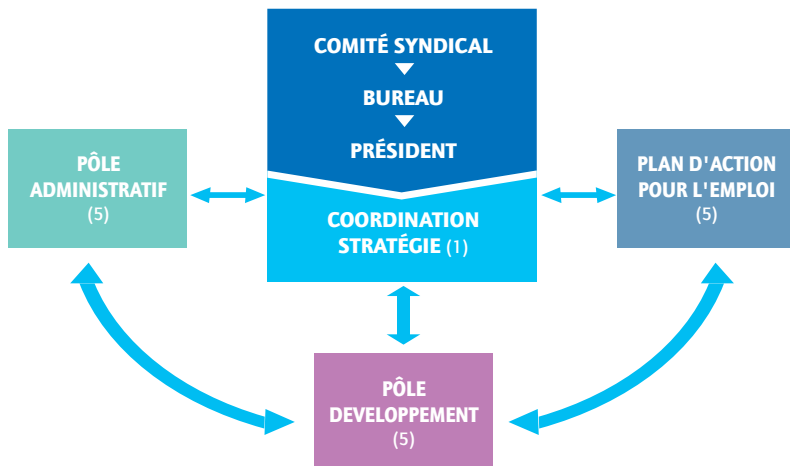
- La contribution des collectivités membres
- La dotation annuelle de fonctionnement du Conseil Général.
- La subvention d'ingénierie du Conseil Régional.

Ensuite, chaque action menée par le syndicat mixte peut, en fonction de sa nature, être financée grâce à des subventions apportées par ses principaux partenaires :

- La Communauté européenne.
- L'Etat.
- La Région Poitou-Charentes (contrat de territoire essentiellement).
- Le Département de la Charente-Maritime (en plus de la dotation, pour le PAE notamment).

LES MOYENS HUMAINS

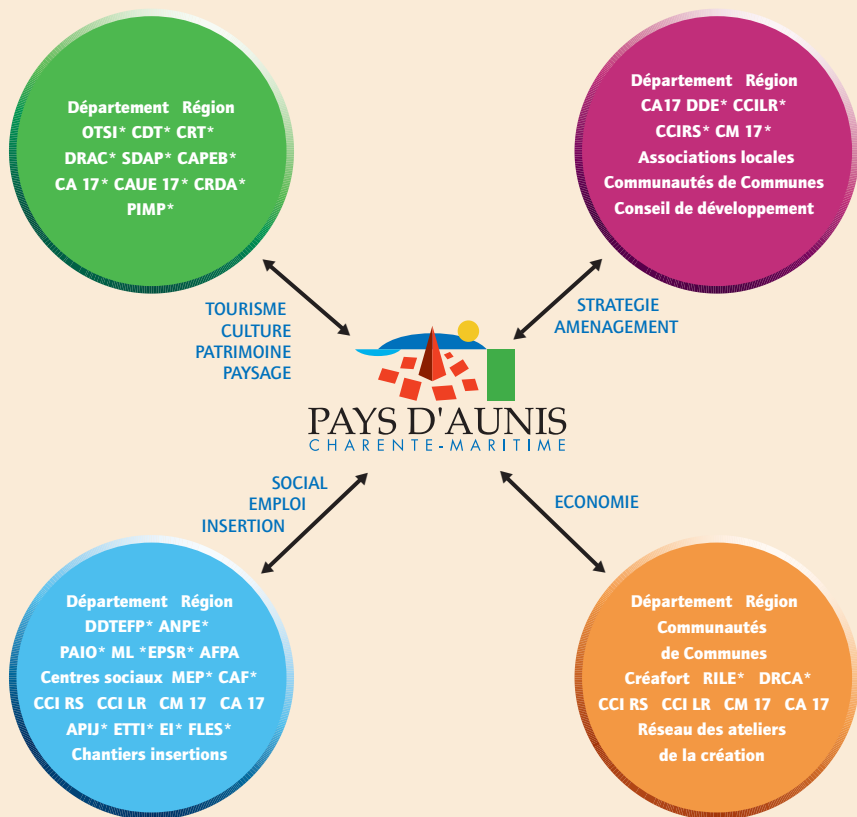
Au premier janvier 2004 l'équipe du syndicat mixte du Pays d'Aunis compte **16 salariés**. L'équipe est organisée en 3 pôles.



8 Quels partenariats a-t-il développés ?

Afin de travailler en concertation et cohérence avec les organismes et institutions présents sur le territoire, et dans un souci de mutualisation des moyens existants, le Pays d'Aunis a, depuis sa création, cherché à mettre en place des alliances et des partenariats. Certains d'entre eux sont formalisés par une convention ou une charte (Chambre d'agriculture, CAF). Ils ont pour objectif d'apporter en commun un conseil et une assistance toujours plus performants auprès des porteurs de projets quels qu'ils soient, et de développer une réflexion cohérente sur le Pays.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES



*Voir glossaire en fin de document.

9 Quelles sont les principales actions

RAPPEL

Depuis sa création, le Pays d'Aunis a profité des différentes contractualisations avec la Région Poitou-Charentes (contrats de territoire) et l'Europe (LEADER +, Pacte Territorial pour l'Emploi) pour mener diverses réflexions prospectives sur le territoire :

- Plan Paysage
- Programme Local de l'Habitat
- Diagnostics de territoire (LEADER et contrats de territoire)
- Etudes sur le tourisme et les loisirs
- Audit Economique
- Etude sur la mobilité rurale (en attente des résultats du schéma de services)
- Charte de développement durable

STRATÉGIE



- Suivi de la Charte de développement durable
- Elaboration d'un SCOT Pays d'Aunis
- Animation du contrat de territoire 2004/2006

CADRE DE VIE



- Suivi du PLH
- Sensibilisation aux orientations du Plan Paysage (animation de terrain, réalisation de documentation)
- Etude sur la santé des jeunes (Projet PAIO/BIJ porté par le Pays d'Aunis)



menées actuellement ?



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Opération Rurale Collective
- Projet de maison de l'économie
- Accompagnement à la création, reprise, développement et transfert d'activités (atelier de la création du Pays d'Aunis)
- Elaboration d'un schéma de développement commercial (prévu en 2005)



TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

- Elaboration d'un document d'accueil à l'échelle du territoire
- Définition d'une politique culturelle à l'échelle du Pays
- Suivi et gestion de l'opération patrimoine et paysage



DÉVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION

- Pacte Territorial pour l'emploi
- Elaboration d'un schéma de services
- Plan d'Action pour l'Emploi
- Projet d'Accueil, d'Insertion, d'Orientation et de Conseil à l'échelle du territoire (Projet PAIO, accompagné par le Pays d'Aunis)



ET PLUS GLOBALEMENT...

- des actions d'assistance aux porteurs de projets, allant du conseil stratégique au soutien à la rédaction de cahiers des charges, en passant par des approches transversales de problématiques communales.

10

Comment le Pays d'Aunis prépare-t-il l'avenir ?

Le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis s'est engagé dans la réalisation d'une Charte de Pays afin de répondre aux critères de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), et projette d'élaborer un Schéma de COhérence Territorial (SCOT) dans le cadre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

- La **Charte de Pays** est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services dans une logique de développement durable. Elle décrit les orientations fondamentales du territoire à un horizon minimal de 10 ans et précise les principes et moyens d'action dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs. La gouvernance est au cœur de la démarche charte avec la mise en place d'un conseil de développement, auteur et acteur du développement du territoire.
- Le **SCOT** est un document de planification. Il fixe les politiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises... Il exprime un projet global, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD).

Il apparaît évident que des liens existent entre PADD et Charte de Pays, entre planification stratégique et développement local. C'est pourquoi, il est apparu pertinent aux élus du territoire du syndicat mixte du Pays d'Aunis de mener conjointement sur le territoire une politique de gestion et d'aménagement de l'espace (SCOT) avec une politique d'orientations stratégiques (Charte), dans la perspective d'assurer une cohérence entre les projets et leur faisabilité spatiale, réglementaire et financière.

Mais, au delà, ces démarches prospectives permettront d'apporter des réponses pertinentes et cohérentes à la mise en place d'une politique d'aménagement et de développement durable. Elles permettront aussi d'explorer les futurs possibles et de fixer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

De plus, les élus du territoire ont souhaité que l'élaboration de ces deux documents ne soit pas vécue comme la simple mise en place de procédures mais plutôt comme une opportunité pour le Pays de faire évoluer ses méthodes de travail et enrichir ses pratiques :

- ▶ *Aller vers plus de transversalité.*
- ▶ *Intégrer au quotidien les principes de développement durable.*
- ▶ *Impliquer un maximum d'élus du territoire.*
- ▶ *Associer la société civile.*

Les 3 engagements de la Charte du Pays d'Aunis

1

MAINTENIR, ACCUEILLIR ET INTEGRER LES HABITANTS, AMELIORER LE CADRE DE VIE, TOUT EN MAITRISANT LA GESTION DE L'ESPACE ET VALORISANT L'HERITAGE RURAL DU PAYS D'AUNIS

- Répondre aux besoins des habitants en adaptant l'offre de services
- Favoriser l'initiative, l'épanouissement personnel et collectif, dans le cadre de l'identité rurale
- Organiser l'espace en protégeant les exploitations agricoles, les milieux naturels, pour conserver la notion de village
- Inciter à la prise en compte de l'intégration paysagère dans tout projet de développement en respectant le "plan paysage du Pays d'Aunis"
- Permettre la construction ou la réhabilitation de qualité du bâti en cohérence avec la notion de village

2

DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE BASEE SUR L'ECOUTE, LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA MISE EN RESEAU

- Développer la concertation entre élus, acteurs et habitants du territoire
- Assurer une prospective sur l'emploi et la formation pour anticiper les besoins locaux en main d'œuvre
- Sensibiliser les jeunes du territoire à leur avenir professionnel
- Définir une offre de formation adaptée aux besoins locaux et favoriser son accessibilité
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire
- Intégrer les personnes en difficulté à la dynamique territoriale

3

VALORISER LE PAYS PAR UNE RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE LA QUALITE DANS LES DOMAINES DE L'ECONOMIE, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Concevoir une gamme complète de produits et de services pour le soutien, l'accueil, la pérennisation et l'accompagnement des entreprises, en particulier autour de la qualité environnementale
- Affirmer le Pays comme un territoire de transformation agro-alimentaire
- Encourager le développement d'une filière nautique sur le territoire
- Développer un tourisme raisonné axé sur les loisirs et s'appuyant sur les opportunités des pôles touristiques environnants
- Soutenir, prendre en compte et accompagner les structures travaillant sur le domaine de la qualité de l'eau et de la gestion de la ressource sur le territoire et en baie de l'Aiguillon
- Veiller à la diversification économique du territoire pour un équilibre des activités
- Favoriser l'intégration des principes de développement durable notamment dans les domaines agricole, économique et de l'habitat

Les orientations souhaitées pour le SCOT du

17 élus du territoire ont effectué une réflexion prospective pour préparer le cahier des charges du SCOT.

LES GRANDS PRINCIPES DÉFINIS PAR LES ÉLUS DU GROUPE PROSPECTIF

- ▶ Positionner la stratégie du territoire en cohérence avec celles des trois agglomérations (La Rochelle, Niort, Rochefort).
- ▶ Encourager les communes à élaborer un document d'urbanisme.
- ▶ Accueillir les nouvelles populations.
- ▶ Réunir les conditions favorables pour répartir de façon plus harmonieuse ces populations sur le territoire.
- ▶ Développer les bourgs en limitant l'étalement urbain et en respectant les sièges d'exploitations pérennes.
- ▶ Mettre en adéquation le développement des bourgs avec l'offre de services environnants.
- ▶ Afin de limiter les migrations pendulaires :
 - Favoriser le développement des pôles d'emploi.
 - Réfléchir sur la création d'équipements structurants sur le territoire (lycée...).
 - Développer ou tirer parti du ferroviaire.
- ▶ Appliquer les orientations du Plan Paysage.
- ▶ Anticiper l'arrivée de l'autoroute pour en saisir les opportunités.

LES OBJECTIFS DÉFINIS PAR LES ÉLUS DU GROUPE PROSPECTIF

- ▮ Organiser et mailler le territoire en s'appuyant sur des pôles primaires et secondaires définis, entre autres, en fonction de leur niveau de services.
- ▮ Maintenir des espaces agricoles ou naturels significatifs pour éviter la continuité urbaine, en particulier depuis La Rochelle.
- ▮ Dans le cadre du développement des bourgs, sensibiliser les décideurs locaux :
 - à différentes formes urbaines économes en espace et respectueuses de la qualité de vie,
 - à la diversité des fonctions de l'habitat (locatif, accession à la propriété),
 - au rôle et à l'aménagement des espaces publics.
- ▮ Conforter et développer les pôles d'emploi du territoire :
 - en élaborant une politique d'accueil des entreprises, stratégique à l'échelle du Pays,
 - en mettant en place une politique foncière volontariste,
 - en s'appuyant sur le développement des infrastructures actuelles et futures.
- ▮ Améliorer les déplacements domicile/travail par :
 - une réflexion sur les transports en commun (étude en cours au niveau du Conseil Général),
 - le développement du transport ferroviaire (réflexion sur les TER de la ligne Poitiers - La Rochelle avec le Conseil Régional),
 - l'intégration d'une réflexion sur les déplacements lors des ouvertures de nouvelles zones urbaines.
- ▮ Valoriser le territoire par sa qualité paysagère en :
 - confortant les grandes entités paysagères existantes,
 - incitant à l'intégration paysagère des zones urbaines et des zones d'activités.

Glossaire

- AFPA :** Association de Formation Professionnelle pour Adultes
- ANPE :** Agence Nationale pour l'Emploi
- APIJ :** Association Pour l'Insertion des Jeunes et des adultes
- CA 17 :** Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
- CAF :** Caisse d'Allocations familiales
- CAPEB :** Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment
- CAUE 17 :** Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime
- CCILR :** Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle
- CCIRS :** Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge
- CDT :** Comité Départemental du Tourisme
- CM 17 :** Chambre de Métiers de la Charente-Maritime
- CRDA :** Comité Rural de Développement de l'Aunis et du marais poitevin
- CRT :** Comité Régional du Tourisme
- DDE :** Direction Départementale de l'Équipement
- DDTEFP :** Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- DRAC :** Direction Régionale de Affaires Culturelles
- DRCA :** Délégation Régionale à l'Artisanat et au Commerce
- EI :** Entreprise d'Insertion
- EPSR :** Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement (pour les travailleurs handicapés ayant une reconnaissance COTOREP)
- ETTI :** Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
- FLES :** Fond Local Emploi Solidarité
- MEP :** Mission d'Education Permanente
- ML :** Mission Locale
- OTSI :** Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative
- PAIO :** Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
- PIMP :** Parc Interrégional du Marais Poitevin
- RILE :** Réseau des Initiatives Locales pour l'Emploi





LE PAYS d'Aunis est une communauté humaine, projetée vers l'extérieur
d'un porteur, d'un bouillir, d'un équilibre, et surtout, le peuple charentais.
Le territoire habité par une collectivité en connaissant une
réalité géographique dénommée Aunis.

Texte rédigé en la langue Poitevine 1998.



PAYS D'AUNIS
CHARENTE-MARITIME

Pays d'Aunis

61, rue d'Aligre - BP 37 - 17230 MARANS

E-mail : pays.aunis@pays-aunis.fr

Tél. : 05 46 01 20 09 - Fax : 05 46 35 53 49

